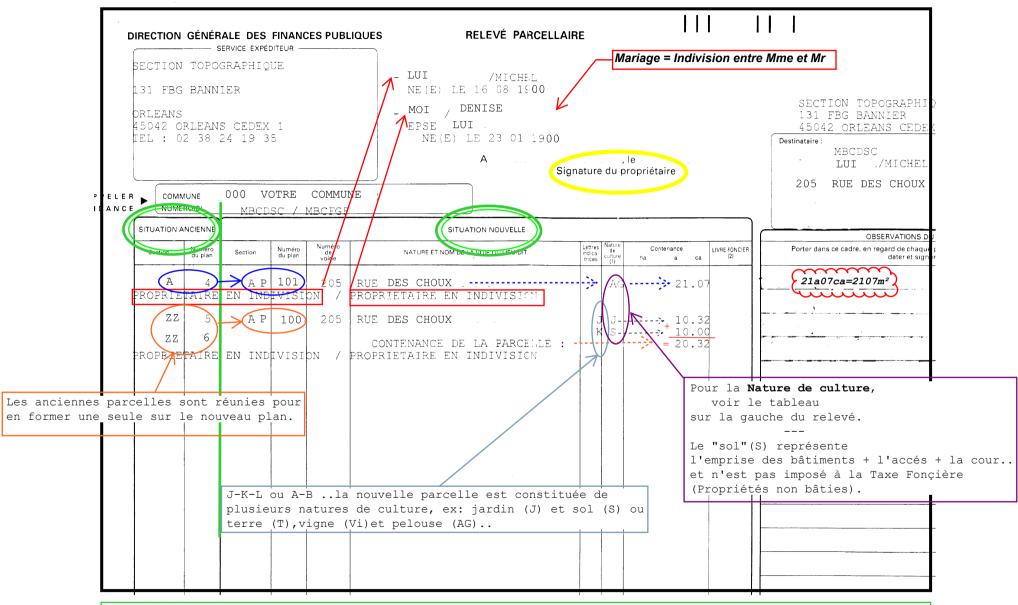
Dans le cas d'un terrain en **indivision**, exemple un chemin d'accés commun à deux propriétaires ou indivision familiale, la parcelle n'est répertoriée que sur **un seul relevé**.



Résumé de l'exemple:

La parcelle A 4 est devenue la parcelle AP 101, au 205 Rue des Choux, elle est en Terrain d'Agrément pour une surface de 2107 m² Les parcelles ZZ 5 et 6 sont regroupées pour devenir AP 100, elle est constituée d'une partie en Jardin (1032 m²) et d'une partie en Sol (1000 m²), sa contenance totale est de 2032 m².